



FAQ BUREAU VERITAS

WEBINAR – Quels sont les enjeux réglementaires de l'éolien offshore en matière de sécurité ?

La FAQ est réalisée par Bureau Veritas. Les auteurs ont apporté toute leur attention au sérieux technique du présent contenu. Les réponses apportées s'inscrivent dans le cadre du webinar organisé par Solution & Co et Bureau Veritas le 18 mars 2021 et ne seraient extrapolées en dehors de son contexte.

Attention: La complexité de la matière impose de s'adresser à un professionnel qualifié pour traiter toute question particulière.

- 1) Est-ce que les appareils de levage sont soumis au marquage CE selon la directive européenne 2006/42/CE ?
Les appareils de levage sont soumis à la directives 2006/42/CE car ce sont des « machines » de levage donc OUI.
- 2) Pourquoi si la NFC-13200 ne s'applique pas offshore à la conception elle implique des essais en construction ?
Certains essais peuvent se faire dans le cadre de la NFC13-200 à la demande du donneur d'ordre. Mais à l'heure actuellement, il y a bien une exclusion écrite dans la norme sur les installations offshore.
- 3) Quel risque de voir une rubrique ICPE offshore wind arriver ?
Il n'est pas possible pour Bureau Veritas de s'exprimer sur le sujet. C'est une décision purement politique et non technique.
- 4) Accréditations électriques pour les personnels des entreprises étrangères selon NFC 18-510 impérativement ?
Lorsqu'une entreprise étrangère intervient en France, elle doit se conformer à la réglementation française et à ce titre habiliter ses travailleurs conformément aux dispositions du code du travail.
- 5) Les équipes de Bureau Veritas sont-elles les équipes pour aller réaliser des contrôles réglementaires Offshore ?
Oui, du personnel de Bureau Veritas est déjà formé et d'autres sont en cours de formation pour pouvoir intervenir en offshore.

- 6) Existe-t-il une base de données sur lequel se reposer pour orienter la prise de décision sur la prise en compte ou non des normes ?
*Rien de public et spécifique à l'éolien n'existe à notre connaissance.
Ce qui pourrait s'en rapprocher le plus sont des outils de veilles réglementaires mais ils n'intégreront pas les standards de l'oil&gas (DNVGL par exemple). Les équipes de Bureau Veritas peuvent être missionnées pour réaliser cet inventaire spécifiquement à un projet.*
- 7) Pour les normes de conception en structure métallique, y a-t-il équivalence entre EN 1090 et DNVGL (PS/SS/SS) ?
Il n'y pas d'équivalence entre les règles de conception EN 1090 et le DNVGL et les passerelles n'existent pas entre les 2 codes.
- 8) ACQPA applicable en sus de FROSIO ?
Pas systématiquement : Cela dépend principalement des exigences du contrat et du cahier des charges initial et un inspecteur FROSIO peut dans la plupart des cas "suffir" pour assurer les missions.
- 9) Eolien flottant : Comment sont traitées les spécificités associées côté BV ?
Actuellement peu de projets en cours, ou seulement des prototypes. Il est encore difficile de s'exprimer à ce sujet.
- 10) CCPU et traçabilité associée sont-ils bien applicables aux catégories spéciales et primaires au moins ?
Dans le cas de l'application du DNV, les CCPU sont demandés quelle que soit la catégorie. Pour les catégories spéciales et primaires, une traçabilité de la découpe des tôles jusqu'à l'assemblage final est exigée.
- 11) Est-ce que sur les projets éoliens en mer posés ou flottants français en cours il y aura un suivi en classe ou un suivi en certification ?
Oui, l'exploitant exige une certification de projet lors de pose de champ éolien en mer posé ou flottant mais il n'y pas systématiquement de certification de composant constituant le parc.
- 12) Existe-t-il un équivalent 18 510 avec une norme européenne, danoise ou autre ?
*Au niveau européen il existe la EN50110-X
A noter néanmoins que la NFC18-510 s'applique bien aux travailleurs étrangers sur le sol français.*
- 13) Est-ce que les exploitants de parc ont manifesté la volonté d'avoir un suivi en classe lors de la vie de la ferme, si oui quels équipements feront l'objet de suivi en classe (floater, ancrage, câble ?)
Pas à ce jour. Les exploitants n'ont pas encore défini avec exactitude les équipements à suivre et le suivi en classe ne sera pas nécessairement applicable.

- 14) Applicabilité de normes sur les structures (ex: Missions L) pour éolienne offshore flottante ?
Comme pour les éoliennes posées, le code ou les normes applicables choisis sont contractuels entre l'exploitant et le fabricant.
- 15) Si le respect de certains standards normes est soumis à interprétation ou décision du fabricant ou de l'exploitant, comment éviter le risque de non-conformité notifié par des organismes externes de contrôle ?
L'exploitant se réfère systématiquement à l'organisme de certification pour éclaircissement et avis. Il est fortement conseillé d'avoir la levée des points avant d'entreprendre tous travaux. En effet, l'exploitant déroge rarement aux exigences du code retenu.